

## Procès-verbal conseil municipal du 20 février 2025

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 028-212803100-20250403-2025040381-DE

### **Ouverture du conseil à 19h**

**Présents** : Philippe Debatisse, Jocelyne Allain, Jeannette Hamon, Stéphane Toutain, Patrick Bailleau, Eric Letellier, Didier Thibault, Olivia Cazareth, Sabrina Reguer

**Absents excusés** : Marie Fuks pouvoir à Patrick Bailleau, Marc Clerissy (arrivée à 19h10), pouvoir à Stéphane Toutain

**Excusée** : Sabrina Réguer (arrivée à 19h10)

**Désignation d'un secrétaire de séance** : Jocelyne Allain

### **Approbation du PV de la dernière réunion du 12 décembre 2024**

Le procès-verbal du conseil du 12 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

### **Ordre du jour**

#### **- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion**

Le procès-verbal du conseil du 12 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité

#### **- Demandes de l'école pour l'année 2025**

Chaque année l'équipe pédagogique établit une liste de demandes de financement qui doit être validée par le conseil municipal. Pour l'année 2025 les demandes concernent les investissements suivants :

- **Plan bibliothèque** mis en place par l'Education nationale : demande de subvention de **50 €** pour enrichir la bibliothèque scolaire
- **Livres de récompense** : Les enseignantes ont sélectionné une liste d'ouvrages pour chaque niveau pour un montant moyen de 10 € par enfants soit **440 €**
- **Budget de fonctionnement de l'école** : concerne l'achat de manuels et de fournitures scolaires pour un montant de **40 € par enfant : 1760 €**
- **Budget coopérative scolaire** : **400 €**
- **Budget numérique** : L'école souhaite réinvestir dans l'application Kaligo et aurait besoin d'une autre tablette pour remplacer celle qui ne fonctionne plus.
- **Budget fonctionnement directeur** : les demandes de matériel de bureau sont satisfaites au fur et à mesure.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité les demandes de financement faite par l'équipe pédagogique pour assurer le bon fonctionnement de l'école.*

#### **- Demande de subvention du collège La Loge des bois**

Afin de financer son voyage en Angleterre prévu du 31/03/2025 au 05/04/2025, le Collège de la loge des Bois de Senonches sollicite une subvention pour les 3 élèves de notre commune qui sont concernés. Le montant du voyage par élève s'élève à 400 €. Monsieur le maire propose de verser une aide de 50 € par élève.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité au Collège de la loge des Bois de Senonches pour faciliter le Angleterre des 3 élèves de la Puisaye inscrits dans cet établissement.*

### **- Demande de subvention exceptionnelle de l'école des souris pour le financement d'une sortie scolaire**

Chaque année, les écoles de notre regroupement scolaire travaillent sur une période historique. Après la préhistoire, l'Antiquité et le Moyen-Age, l'équipe pédagogique souhaite faire découvrir aux enfants de la petite section au CM2, les modes de vie de l'époque paléolithique à la période gauloise. A cet effet, elle propose d'organiser une sortie scolaire à Archéovillage à Saint-Laurent-Nouan. Le coût prévisionnel du voyage (transport en car, activités) s'élève à 46 € par élève. Afin de compléter la participation de la coopérative et de l'APE, l'équipe pédagogique sollicite l'attribution d'une subvention des mairies du regroupement. A la Puisaye, 18 enfants sont concernés (maternelle et primaire). Monsieur le maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 180 € soit 10 € par enfant habitant à La Puisaye.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle de 180 € à l'école des souris pour aider au financement de la sortie scolaire prévue à Archéovillage.*

### **- Exonération des loyers du logement du petit gîte**

Le nouveau locataire du petit gîte ayant réalisé des travaux d'amélioration dans la salle de bain et la cuisine ainsi que des travaux de réfection du sol de la mezzanine et des peintures, monsieur le maire propose en compensation des frais engagés de l'exonérer de 3 mois de loyer soit 630 euros.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité d'exonérer le locataire du petit gîte de 630 euros de loyer en compensation des frais qu'il a engagé pour réaliser les travaux de rénovation de la salle de bain, de la cuisine, du sol de la mezzanine et des peintures.*

### **- Renouvellement du contrat Berger-Levrault**

Monsieur le maire informe le conseil qu'il convient de renouveler le contrat d'acquisition de progiciels et de prestations de services Berger-Levrault (logiciels métier, comptabilité, état civil, cimetières...). Ce contrat prend effet à compter du 15 février pour une durée de 36 mois. Il expirera le 14 février 2028. En contrepartie des droits d'utilisation des progiciels, la commune s'engage à verser une rémunération globale d'un montant de 5508,00€, soit 1836,00 € HT par an. Par ailleurs, en contrepartie de l'obligation de maintenance et de formation, la commune devra également verser une rémunération de 204,00€ HT par an ce qui portera le coût annuel de cette prestation à 2040 € HT.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le renouvellement pour 3 ans du contrat d'acquisition de progiciels et de prestations de services Berger-Levrault.*

### **- Informations et questions diverses**

- 1. Augmentation du prix des repas de la Normandie.** Dans l'obligation de mettre en place des barquettes conçues en matériaux biosourcés (carton, cellulose...) conformément à l'article L541-15-10 du code de l'environnement, le prestataire de service qui fournit les repas (La Normandie) répercute depuis le 1<sup>er</sup> février,

l'augmentation engendrée par cette obligation ce qui représente une augmentation de 0,21 € sur le prix des repas qui passe de 3,31 € HT à 3,52 € HT.

## **2. Vente de la Poste.**

Monsieur le maire propose au conseil de mettre l'ancienne pose en vente car des travaux importants sont à prévoir (changement de la chaudière, mise aux normes de l'assainissement et du bâtiment afin d'obtenir un DPE qui autorise la location). Cela permettrait également d'améliorer la trésorerie de la commune pour financer les travaux à venir et notamment ceux prévus dans le cadre de Villages d'Avenir (travaux de la place et des aires de stationnement et de retournement des bus).

## **3. Aménagement de la place dans le cadre de « Village d'Avenir ».**

Soutenue par le sous-préfet dans le cadre du programme Villages d'Avenir, la procédure visant à mettre en œuvre le projet est engagée et les demandes de subvention réalisées. Un rendez-vous est prévu avec madame Tricard (ELI) le 6 mars à 14 heures pour définir les travaux à réaliser.

## **4. Fermeture de l'accès à la ligne Jacob**

Suite aux dégradations du chemin entraînées par l'usage de la Ligne Jacob par les chasseurs, monsieur le maire suggère de fermer l'accès de la Ligne Jacob aux chasseurs et de mettre en place une autorisation de passer aux propriétaires et aux habitants en cas de besoin. Concernant les problèmes rencontrés par les communes avec l'entretien des chemins une personne dédiée à cette question a été nommée à la DDT qui vient de prendre ses fonctions.

## **5. Projet d'installation d'un pas de tir à l'arc sur le terrain communal.**

Suite à la demande de l'association de Tir à L'arc de Senonches, monsieur le maire a engagé des réflexions avec le CAUE dans le cadre de Village d'Avenir afin d'élaborer un projet sur le terrain communal situé à la sortie du village. Le CAUE a présenté un premier projet très ambitieux en termes d'installations et de coûts induits ce qui a amené monsieur le maire à investiguer d'autres solutions. Il propose notamment d'envisager la construction d'un abri agricole avec une toiture en panneaux photovoltaïques en lien avec Territoires d'Energie sous lequel pourraient être aménagés des locaux (club house, toilettes). Compte tenu des projets déjà engagés monsieur le maire propose de poursuivre la réflexion afin de trouver une solution conciliant les besoins liés à l'activité et les capacités financières de la commune.

## **6. Chauffage de la mairie et de l'école**

Face aux difficultés rencontrées pour chauffer correctement l'école et le préau en raison d'une incompatibilité de fonctionnement entre la nouvelle chaudière et l'installation permettant de diffuser la chaleur, monsieur le maire indique qu'il va falloir envisager de différencier le système de chauffage de la mairie/logement/cantine de celui de l'école et du préau/salle des fêtes. Il propose d'envisager la mise en place d'une pompe à chaleur air-eau ce qui représenterait approximativement un budget à prévoir d'environ 15 000 euros.

### 7. Défilé de tracteurs anciens

Un défilé de tracteurs anciens passera par La Puisaye le 1<sup>er</sup> j un moment sur le terrain communal à partir de 10h30 et repartira ensuite vers Morvilliers. Une information via panneau pocket sera diffusée pour inviter les habitants de la Puisaye à venir les admirer.

Monsieur le Maire propose de faire une fête du battage à l'ancienne en 2026. Cette fête se déroulerait sur une journée.

### 8. Abattage de l'arbre de l'école

Monsieur le maire informe les élus qu'il a été contraint de faire abattre l'arbre qui se trouvait dans la cour de l'école car celui-ci était victime d'un parasite qui rongait l'arbre de l'intérieur. Compte tenu de sa situation et des risques encourus pour les enfants de l'école il a jugé préférable de le faire abattre afin d'éviter tout accident.

### 9. Tennis-club de La Ferté-Vidame

La Présidente du club de tennis de La Ferté-Vidame propose de faire des initiations au tennis à l'école des souris. Deux sessions d'une heure seront organisées avec un professeur.

**La séance est levée à 20h15.**

**La secrétaire de séance,**

**Jocelyne ALLAIN**



**Le Maire,**

**Philippe DEBATISSE**

